

Rapport

Date de la séance du CE: 6 mars 2019
Direction: Direction de l'instruction publique
N° d'affaire: 852040
Classification: Non classifié

Fonds d'encouragement des activités culturelles. Comptes annuels 2018 – approbation

Table des matières

1	Synthèse	1
2	Bases légales	2
3	Description de l'affaire	2
4	Remarques concernant les comptes 2018.....	2
4.1	Allocation 2018 et développement des avoirs du fonds.....	2
4.2	Enveloppe financière du Conseil du Jura bernois	3
5	Frais administratifs.....	3
6	Perspectives	4
7	Recommandation du Contrôle des finances	4
8	Proposition.....	4

1 Synthèse

La clôture des comptes du Fonds d'encouragement des activités culturelles au 31 décembre 2018 présente un solde de 19 104 401.73 francs. Compte tenu des subventions promises d'un total de 8 228 195.45 francs n'ayant pas encore été versées, le solde net s'élève à 10 876 206.28 francs.

Dans son rapport de révision du 15 janvier 2019, le Contrôle des finances du canton de Berne confirme l'exactitude des données du compte 2018 et propose leur approbation.



2 Bases légales

- Article 34 de la loi du 12 juin 2012 sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC ; RSB 423.11)
- Article 17 de l'ordonnance du 13 novembre 2013 sur l'encouragement des activités culturelles (OEAC ; RSB 423.411.1)
- Articles 33, 39 et 45 de la loi du 4 mai 1993 sur les loteries (LLot ; RSB 935.52)
- Articles 29a et 32 de l'ordonnance du 20 octobre 2004 sur les loteries (OL ; RSB 935.520)

3 Description de l'affaire

Depuis le 1^{er} janvier 2013, l'Office de la culture dispose avec le Fonds d'encouragement des activités culturelles d'un instrument unique de financement des subventions aux projets culturels. Ce Fonds est alimenté par des moyens cantonaux et par des capitaux provenant du Fonds de loterie. Toutes les subventions auxquelles la loi sur l'encouragement des activités culturelles ne donne pas droit sont prélevées sur ce Fonds. Les ressources du Fonds ne peuvent toujours pas être affectées aux subventions d'exploitation d'institutions culturelles importantes. En revanche, les distinctions et bourses peuvent être financées à partir du Fonds d'encouragement des activités culturelles.

4 Remarques concernant les comptes 2018

4.1 Allocation 2018 et développement des avoirs du fonds

En 2018, Swisslos a attribué au canton de Berne une part de bénéfice d'environ 55 millions de francs. Par ACE 0712 du 20 juin 2018, le Conseil-exécutif a transféré 11 millions de francs au Fonds d'encouragement des activités culturelles. Par l'arrêté 0719 du même jour, il a approuvé l'alimentation du Fonds par un montant de 3,1 millions de francs puisé dans les fonds publics.

L'alimentation du Fonds d'encouragement des activités culturelles à partir des fonds publics s'élevait encore à 4,71 millions de francs en 2017. Après déduction des subventions supplémentaires d'un montant de 710 000 francs attribuées au Théâtre Palace à Bienne et au Musée historique de Berne, le versement de 2017 s'élevait à 4 millions de francs. Ainsi, le versement de 2018 est inférieur de 900 000 francs à celui de 2017. 400 000 francs sont imputables à l'augmentation des subventions d'exploitation versées au Musée suisse de l'habitat rural Ballenberg, à Mémoires d'ici et au Konzert Theater Bern ; ils ont été prélevés directement sur les fonds publics. Les 500 000 francs restants correspondent à une subvention versée au Musée des Beaux-Arts de Berne, qui a elle aussi été directement payée à partir des fonds publics.

La clôture des comptes du Fonds d'encouragement des activités culturelles au 31 décembre 2018 présente un solde de 19 104 401.73 francs. Compte tenu des subventions promises d'un total de 8 228 195.45 francs n'ayant pas encore été versées, le solde net s'élève à 10 876 206.28 francs. Les réserves correspondent environ à une alimentation annuelle des ressources du Fonds de loterie. Les montants demandés et alloués peuvent varier même si le nombre de demandes ne change pas. Il est donc important de prévoir une réserve de fluctuation dans le Fonds.

En 2018, le nombre de demandes reçues et traitées a augmenté de près de 8 pour cent par rapport à l'année précédente. Le nombre de subventions allouées a quant à lui augmenté de 6 pour cent.

Le montant des subventions promises a augmenté de 622 107.35 francs pour atteindre 14 703 635.05 francs. Le domaine du cinéma, pour lequel des subventions à hauteur de 3,5 millions de francs ont été allouées, se situe de nouveau à la moyenne des quatre dernières années, après qu'en 2017 l'Office de la culture a sciemment accordé des subventions avec parcimonie dans ce domaine. Le domaine de l'interdisciplinaire affiche pour sa part une croissance. Il concerne les projets interdisciplinaires et les projets qui éliminent fondamentalement les frontières entre les différentes disciplines, ce qui correspond à une tendance générale dans la pratique artistique. En conséquence, un recul se dessine dans les domaines du théâtre, de la danse et de la musique. Enfin, les subventions versées aux musées et aux expositions sont inférieures à celles des années précédentes, lors desquelles des subventions conséquentes avaient été accordées à la refonte d'expositions (p. ex. au château de Berthoud) ou à l'organisation d'expositions internationales d'envergure.

4.2 Enveloppe financière du Conseil du Jura bernois

Conformément à l'article 17, alinéas 1 et 2 et à l'article 20, alinéa 1 de la loi du 13 septembre 2004 sur le statut particulier du Jura bernois et sur la minorité francophone du district bilingue de Bienne (loi sur le statut particulier, LStP ; RSB 102.1), le Conseil du Jura bernois s'est vu attribuer une enveloppe financière. Celle-ci correspond à la part de la population du Jura bernois par rapport à la population totale du canton. En 2018, la population du Jura bernois constitue 5,238 pour cent de la population du canton. En appliquant ce taux à l'alimentation du Fonds en provenance des recettes des loteries (CHF 11 mio x 5,238 % = CHF 576 180) et aux subventions d'encouragement culturel budgétées sur les fonds publics (CHF 47,223 mio x 5,238 % = CHF 2 473 540.74), on obtient une enveloppe financière de 3 049 720.74 francs. Les subventions d'exploitation octroyées à Mémoires d'ici ainsi qu'aux douze institutions culturelles d'importance régionale situées dans le Jura bernois en sont déduites. La participation proportionnelle aux institutions culturelles d'importance nationale (Musée en plein air de Ballenberg, Musée alpin suisse, Bourse Suisse aux Spectacles) est également déduite de ce montant.

Au 31 décembre 2018, l'enveloppe financière du Conseil du Jura bernois présente un avoir brut de 1 760 885.96 francs et, si l'on tient compte des subventions promises (CHF 474 580.40), un avoir net de 1 286 305.56 francs.

Le solde du Fonds alloué au Conseil du Jura bernois est compris dans le solde net du Fonds d'encouragement des activités culturelles, qui s'élève à 10 876 206.28 francs.

5 Frais administratifs

Les frais administratifs du Fonds d'encouragement des activités culturelles s'élèvent à 808 205 francs pour l'année 2018. Ils sont portés comme charges aux comptes annuels 2018 du Fonds. Les frais administratifs comprennent :

- les frais de personnel directs des collaborateurs et collaboratrices de la Section Encouragement des activités culturelles pour les travaux liés au Fonds d'encouragement des activités culturelles ;

- les frais de personnel indirects de la direction et des membres de l'état-major de l'Office de la culture ;
- les indemnités pour les commissions culturelles ;
- les frais directs de biens, services et marchandises (maintenance des logiciels et prestations de tiers pour le projet eDossiers) et la part des frais indirects de biens, services et marchandises (p. ex. matériel de bureau, littérature spécialisée).

Les frais de personnel correspondant aux collaborateurs et collaboratrices qui travaillent exclusivement au traitement des demandes ont été entièrement imputés aux frais administratifs. Pour les autres collaborateurs et collaboratrices, la part équivalente au taux d'occupation dédié au Fonds a été prise en considération. Les frais administratifs ont augmenté de huit pour cent par rapport à l'année précédente. Cette hausse est principalement liée au fait que les prestations de tiers et les charges informatiques pour le projet eDossiers ont été imputées au Fonds à hauteur de 50 pour cent. Ce projet doit permettre à l'office de gérer et de traiter les demandes et les dossiers y relatifs de manière numérique au moyen d'un portail Internet. Le paramétrage du portail de dépôt des demandes a largement été terminé en 2018. Les 50 pour cent restants sont financés par des fonds publics puisque les dossiers des institutions culturelles financées par de tels fonds sont aussi traités dans le cadre du projet eDossiers.

Frais de personnel directs	CHF 624 151.00
Frais de personnel indirects	CHF 19 654.00
Indemnités des commissions culturelles	CHF 78 300.00
Frais de biens, services et marchandises	CHF 86 100.00
Frais administratifs 2018	

6 Perspectives

En 2019 et 2020, l'alimentation du Fonds à partir de fonds publics devrait s'élever entre 3,5 et 4 millions de francs.

7 Recommandation du Contrôle des finances

Le Contrôle des finances a examiné les comptes 2018 entre le 7 et le 15 janvier 2019 et recommande leur approbation dans son rapport du 15 janvier 2019.

8 Proposition

Sur proposition de la Direction de l'instruction publique, le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil d'adopter le présent projet d'arrêté et d'approuver les comptes annuels 2018 du Fonds d'encouragement des activités culturelles.

Pièces jointes

- Annexe 1 : Rapport de révision du 15 janvier 2019 du Contrôle des finances
- Annexe 2 : Présentation des comptes annuels 2018
- Annexe 3 : Evolution du solde du Fonds d'encouragement des activités culturelles
- Annexe 4 : Répartition des subventions versées en 2018
- Annexe 5 : Répartition des subventions promises en 2018
- Annexe 6 : Répartition des subventions promises, non encore versées au 31 décembre 2018
- Annexe 7 : Statistique des demandes, par domaine